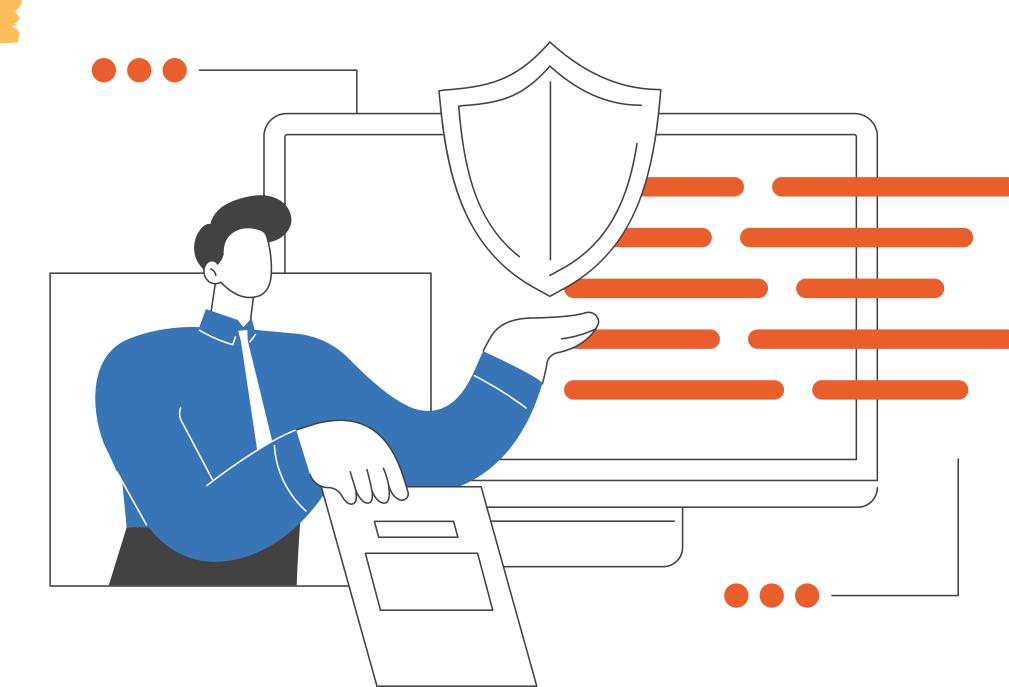
PARLONS CPTS!

L'ÉCLAIRAGE MENSUEL SUR VOS ENJEUX QUOTIDIENS





CPTS, RGPD & DONNÉES DE SANTÉ



01 INTRODUCTION



45 minutes



Posez vos questions dans le tchat



Session d'information technique



Retrouvez l'ensemble des ressources sur notre site



01 PLAN DE LA PRESENTATION

INTRODUCTION

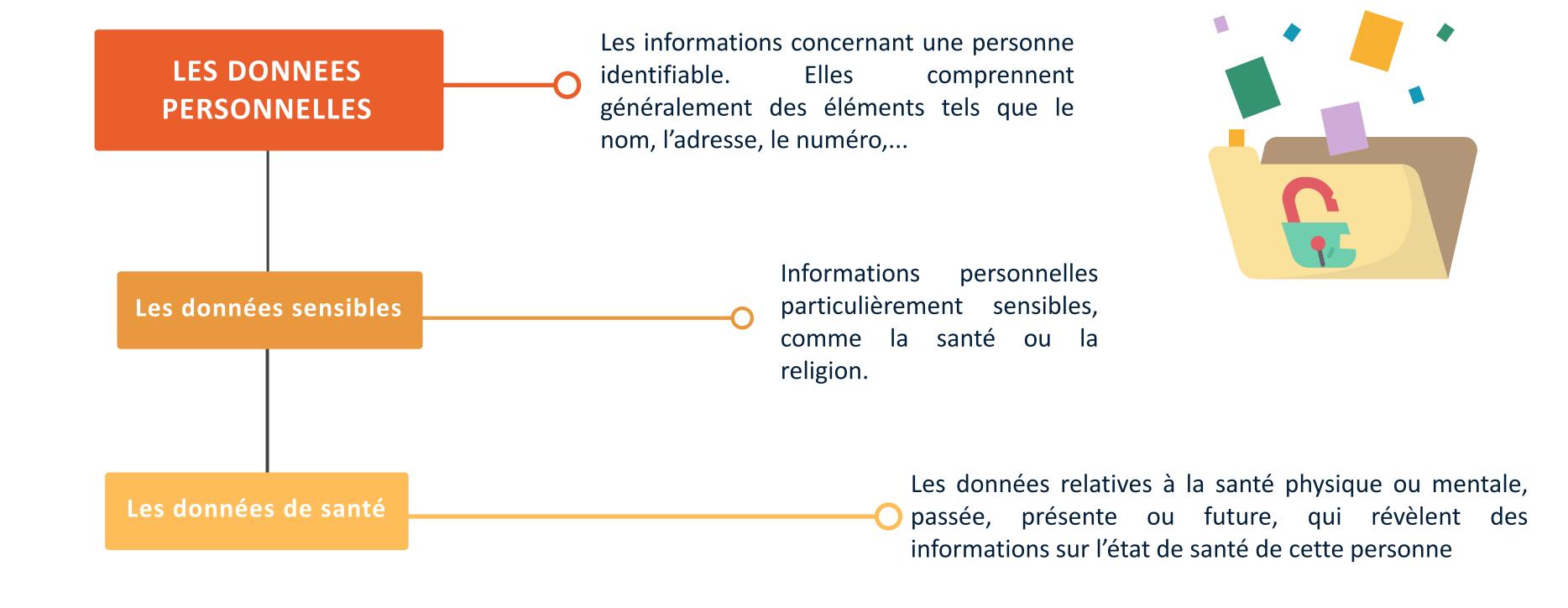








02 Les différents niveaux de données



02 Les principes du RGPD

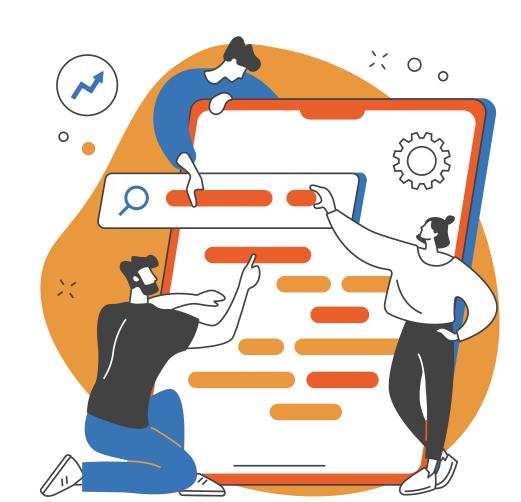
RGPD Réglement géneral sur la protection des données

- Applicable depuis le 25 mai 2018
- La loi Informatique et Libertés en France a été adaptée en conséquence
- Objectif d'harmoniser la réglementation des Etats européens sur la protection des données
- A QUI S'APPLIQUE T'IL?

S'applique à toutes personnes, physiques ou morales, qui traitent des données personnelles d'un citoyen européen, peu importe la localisation.

A QUOI S'APPLIQUE T'IL?

La protection s'applique dès lors que des données personnelles, même pseudonymisées (vs anonymisées), sont traitrées.



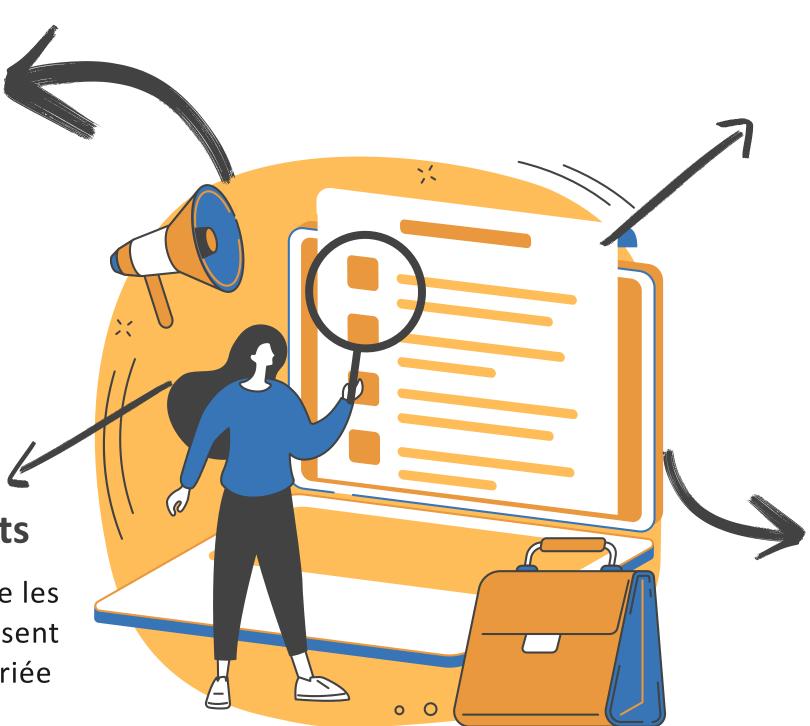
02 Les principes du RGPD à respecter

Bases légales

- Le consentement
 - Le contrat
- Obligation légale
- Sauvegarde des intérêts vitaux
 - L'intérêt public
 - Les intérêts légitimes

La gestion des sous-traitants

S'assurer et encadrer par un contrat que les tiers, prestataires de services, garantissent une protection de données appropriée



Le principe de finalité des traitements de données

Ne collecter que les données nécessaires aux finalités déterminées, explicites et légitimes pour une durée déterminée

Le droit des personnes

- Droit d'information
- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit d'opposition
- Droit de suppression
- Droit de portabilité etc

02 Les risques en cas de non-conformité

* La CNIL

C'est l'autorité française qui vise à protéger les données personnelles et la vie privée de tous dans le domaine de l'informatique et la gestion des données personnelles

* Les missions

Informer et protéger les droits
Accompagner conformité RGPD
Contrôler et sanctionner non respect

* Les principes de sanctions imposées

Contrôle aléatoire et ciblée

Par exemple la non prise en compte d'une demande de suppression de données d'un adherent de la CPTS



02 Les obligations du professionel de santé

Le secret professionnel

- Prévu par le Code de la santé publique
- Imposé par le Code penal
- Inscrit dans les codes de déontologie professionnel
- A QUI S'APPLIQUE T'IL?

 S'applique à tous les professionnels intervenant dans la CPTS (coordinateurs, prestataires techniques, professionnels de santé,...)
- A QUOI S'APPLIQUE T'IL?

 Couvre toutes les informations qui sont venues à la connaissance du professionnel, ce qui lui a été confié, ce qu'il a vu, entendu, ou compris





Identifier un DPO -Délégué à la Protection des Données



Organiser le traitement des données dans le respect du RGPD



Construire et assurer la mise à jour d'un registre de traitements



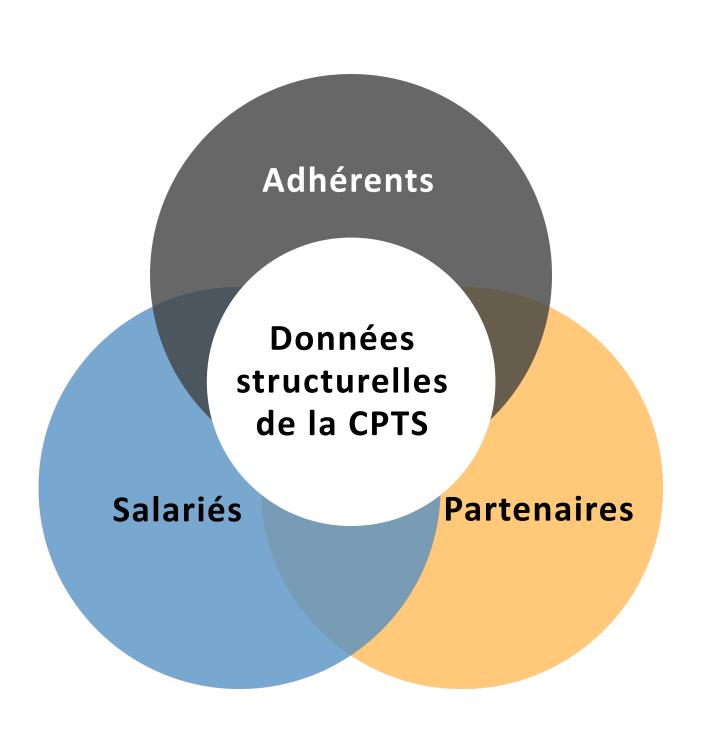
Informer les personnes et recueil du consentement



Organiser la réponse aux demandes d'exercice des droits

Gestion des données & CPTS Les étapes de mise en conformité

03 Bien gérer les données de la CPTS



Pensez votre politique de gestion des données

Définissez des règles claires sur la collecte, l'utilisation et le partage des données

Identifiez les activités de votre CPTS qui nécessite la collecte et le traitement de données

Collectez et utilisez de manière responsable des données

Collectez les données de manière transparente Informer les personnes concernées des finalités Utilisez ces données uniquement pour les besoins liés à la CPTS

Protégez les données

Mettez en place des mesures pour garantir la confidentialité des données Ne partagez pas des données sensibles sans consentement.

03 CPTS & données de santé

Conditions

Seules les informations strictement nécessaires



Dans la limite du périmètre des professionnels

Nécessite l'information et le recueil du consentement du patient



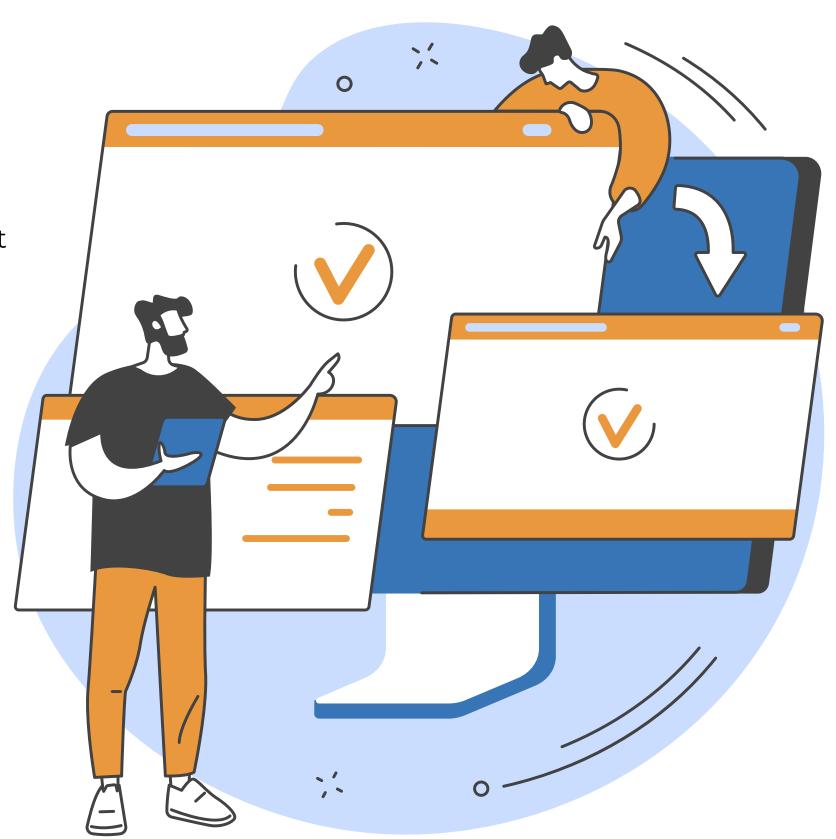
Echange de données

Communication de données à des destinataires clairement identifiés

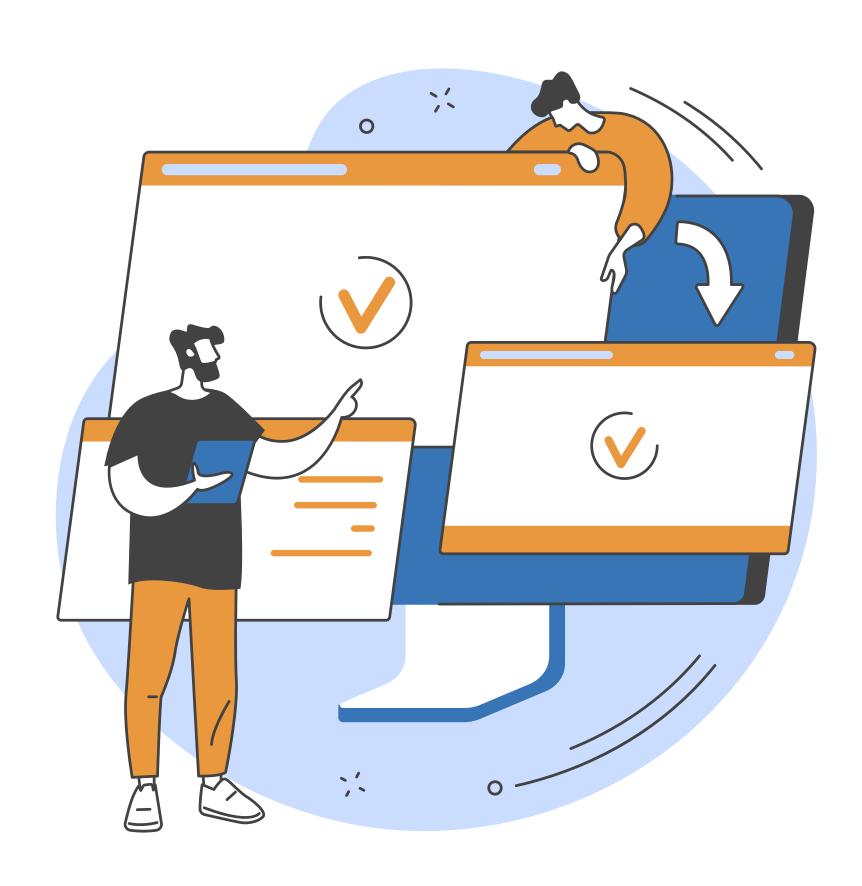


Partage de données

Mise à disposition des données à plusieurs professionnels fondés à les connaitre.



04 QUESTIONS & RÉPONSES



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

PARLO IS CPTS L'ÉCLAIRAGE MENSUEL SUR VOS ENJEUX QUOTIDIENS



Mardi 12/12 à 13h

Maitrise financière des CPTS

Gestion budgétaire, comptable et règles de compensation des professionnels de santé



Les mardi de 13h00 à 13h45 en direct sur Zoom

